Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_151-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-09-151

Date de convocation : 16 septembre 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 43

Règlement d'attribution de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire - Actualisation

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bodilis, salle multifonctions, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUELENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KEROUANTON Rachel, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PERON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	M. JEZEQUEL Jean à Mme QUELENNEC Marie-Françoise M. BODIGUEL Robert à M. POLARD Matthieu M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
Absent(s) excusé(s)	M. PLOUZANE Philippe Mme GEORGELIN Anne-Catherine

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PICART Sophie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260924-2026_09_151-DE

Depuis 2015, la CCPL soutient financièrement les animations d'intérêt communautaire contribuant à la dynamique et au rayonnement du territoire.

En 2016, une commission chargée de l'attribution de ces subventions a été mise en place. Elle a élaboré un règlement d'attribution des subventions au profit des manifestations reconnues d'intérêt communautaire.

Lors de sa séance du 26 juin 2026, les membres de cette commission ont échangé sur ce règlement en vue de son actualisation. Les modifications proposées se sont limitées à des ajustements de forme ainsi qu'à quelques clarifications, notamment concernant la récurrence des manifestations qui n'est pas un critère excluant.

Le conseil communautaire,

Vu la commission d'attribution des subventions dites d'intérêt communautaire en date du 26 juin 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 15 septembre 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Thierry Marchal, Vice-président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le règlement d'attribution de subventions aux manifestations d'intérêt communautaire, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 24 septembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Sophie PICART.

Le Président,
Henri BILLON.



